



FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

FAFA



ENSEMBLE, CRÉONS DE NOUVEAUX TERRAINS DE PROXIMITÉ

LA FFF AIDE LES COLLECTIVITÉS ET LES CLUBS
AMATEURS À FINANCER LA CRÉATION
DE TERRAINS DE FUTNET.

► RDV SUR [FFF.FR/FAFA](https://www.fff.fr/fafa)

FUTNET



FFF.fr @fff

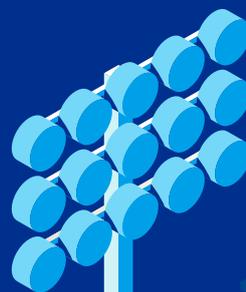
▶ **ÉQUIPEMENT**

FINANCEMENT DE TERRAINS DE *Futvet* EXTÉRIEURS

SAISON 2024 - 2025



FATA >
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par les partenariats majeurs de la FFF, ainsi que par la Ligue du Football Professionnel (LFP) par solidarité auprès du football amateur.

Le Futnet (Tennis-ballon) est un sport en plein développement. Extrêmement complet, il requiert vitesse, précision et habileté. Il se pratique sur un terrain rectangulaire constitué d'une aire de jeu, d'une zone de dégagement et séparé d'un filet. La pratique emprunte des caractéristiques au football, au tennis et au volley et permet aux joueur(euse)s de progresser d'un point de vue technique et stratégique dans un format ludique et convivial.

Créer un espace d'activités supplémentaires **pour les clubs et les collectivités pour développer la pratique spécifique** du Futnet s'inscrit dans une volonté de pratique mixte et intergénérationnelle, de loisir et de compétition, **ou de pratique associée** (exercices de Futnet lors d'entraînements de Foot à 11, Futsal...).

L'accompagnement de la FFF et la mise en place d'un plan de développement dédié en 2022 a permis au Futnet de prendre une nouvelle dimension et de poursuivre sa croissance. L'enjeu aujourd'hui consiste à faciliter l'accès à la pratique pour accroître le nombre de pratiquants tout en diversifiant l'offre.

La FFF souhaite donc accompagner la construction de terrains dédiés au sein des clubs amateurs, avec pour objectif de permettre la diversification de leur offre de pratique en s'orientant davantage vers le loisir.

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- ▶ Dans ce cadre, et sous réserve du strict respect du présent cahier des charges et du cahier des charges technique fédéral relatif à la construction de terrains de Futnet situé en annexe, une subvention peut être accordée selon les modalités de financement en vigueur, **à savoir une aide forfaitaire de 15 000 € (dans la limite de 50 % du montant HT des travaux si le porteur du projet est une collectivité et TTC si le porteur du projet est un club affilié à la FFF).**
- ▶ **La base subventionnable se limite à l'emprise du terrain (terrassement, fourniture et pose du revêtement, acquisition du/des filets de Futnet...).** Ainsi les frais de Bureau d'études/Maîtrise d'œuvre, de travaux de voirie, d'extension des réseaux (eau, téléphone, électricité...) et d'aménagement périphérique (plantation, mobilier urbain, places de stationnement autres que pour personnes à mobilité réduite...) ne sont pas éligibles.

L'aide financière est attribuée par la FFF, par l'intermédiaire du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur, sur proposition de la ligue régionale, dans le cadre d'une enveloppe financière nationale dédiée.

Il est conseillé de contacter son District ou sa Ligue régionale d'appartenance avant de déposer un éventuel dossier, afin d'être accompagné dans la mise en place du projet.

INFORMATIONS UTILES

➔ **Guide de la pratique**

ESPACES ÉLIGIBLES AU FAF A ÉQUIPEMENT

CRÉATION D'UN/DE TERRAINS DE FUTNET



TERRAIN EXTÉRIEUR EN DALLES

Terrain de Futnet extérieur
en dalles de polypropylène



TERRAIN EXTÉRIEUR EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Terrain de Futnet extérieur en gazon synthétique.

Trois solutions :

- ▶ Soit, pose par incrustation sur un terrain en gazon synthétique existant (*cf. photo à gauche*) ;
- ▶ Soit, pose d'un gazon synthétique sur couche de souplesse préfabriquée ;
- ▶ Soit, pose d'un gazon synthétique sur couche de souplesse coulée in-situ (*cf. photo à droite*).

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Seuls les projets suivants pourront être retenus :

-  Le porteur du projet doit être, soit un **club affilié à la FFF**, soit une **collectivité locale** en collaboration avec un club support affilié à la FFF ;
-  Le terrain, et l'éclairage (recommandé) de celui-ci, doivent être **conformes au cahier des charges technique fédéral** relatif à la réalisation d'un terrain de Futnet – Édition septembre 2024 (cf. Annexe - pages 1 à 8) ;
-  La date de commencement des travaux ne doit pas être antérieure de **plus de 3 mois** à celle du dépôt du dossier au District d'appartenance ;
-  L'équipement projeté doit être situé au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support dont au moins une installation est classée au **niveau T6 min.** ou adossé à un gymnase classé **Futsal 4 min.** équipé de deux vestiaires de minimum chacun 14 m², douches et sanitaires avec un accès direct piétons ;
-  **Le terrain pourra être situé au sein d'un établissement scolaire (collège, lycée).** Le club support, affilié à la FFF, qui sera associé au projet, devra alors bénéficier d'un accès privilégié au terrain, encadré par la mise en place d'une convention d'utilisation et d'un planning d'utilisation.
-  **Le porteur de projet doit impérativement présenter un projet d'utilisation des installations** envisagées dans le respect des attentes de la FFF ;
-  Le maître d'ouvrage doit réaliser son opération dans **un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution de la subvention par le Bureau Exécutif** de la Ligue du Football Amateur.

ENGAGEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES

En tant que bénéficiaire du dispositif, le porteur de projet devra respecter les engagements suivants :

-  Réaliser les travaux et solder le dossier dans **un délai de 24 mois** à compter de la date de validation de l'aide par le Bureau Exécutif de la LFA.
-  **Organiser une inauguration en présence des dirigeants** des différentes instances du football (District, Ligue, Ligue du Football Amateur et FFF).
-  **Assurer la visibilité de la contribution** de la FFF à l'aide des supports dédiés mis à disposition.
-  **Garantir l'utilisation par le club support des installations réalisées et lui mettre gracieusement à disposition de façon permanente.**
-  **Mettre à disposition gracieusement les installations réalisées,** de façon ponctuelle et formalisée par une convention établie au préalable, aux instances fédérales (Fédération, Ligue, District) pour la mise en place de leurs actions.

PROCÉDURE D'ATTRIBUTION

A : DÉPÔT DU DOSSIER PIÈCES À FOURNIR

	OBLIGATOIRE	FACULTATIF
La fiche-projet dûment complétée et signée par le porteur du projet (<i>maître d'ouvrage</i>) et le club support cf. pages 1 à 3 de la partie Fiche Projet ⁽¹⁾	▶	
Le/les devi(s) descriptif(s) et estimatif(s)	▶	
Le plan de situation et le plan de masse coté avec les tracés de l'aire de jeu (+ <i>précision du NNI de l'installation raccrochée à ce projet</i>)	▶	
La délibération du maître d'ouvrage mentionnant l'objet du projet, le coût, le plan de financement et la demande de subvention Les extraits des procès-verbaux et/ou des délibérations doivent être contresignés par le ou les représentants légaux	▶	
Le cahier des charges technique FFF relatif à la réalisation d'un terrain de Futnet avec filet paraphé, daté et signé par le maître d'ouvrage cf. pages 1 à 8 de la partie Annexe	▶	
Uniquement si le porteur du projet n'est pas le propriétaire des installations : le justificatif de propriété du terrain ou des équipements concernés et une attestation officielle du propriétaire du terrain autorisant la création de cet équipement sur sa propriété	▶	
La copie de la ou des décision(s) attributive(s) de subvention(s) (<i>convention ou arrêté</i>)		▶
L'attestation de commencement des travaux si ceux-ci ont déjà débutés		▶

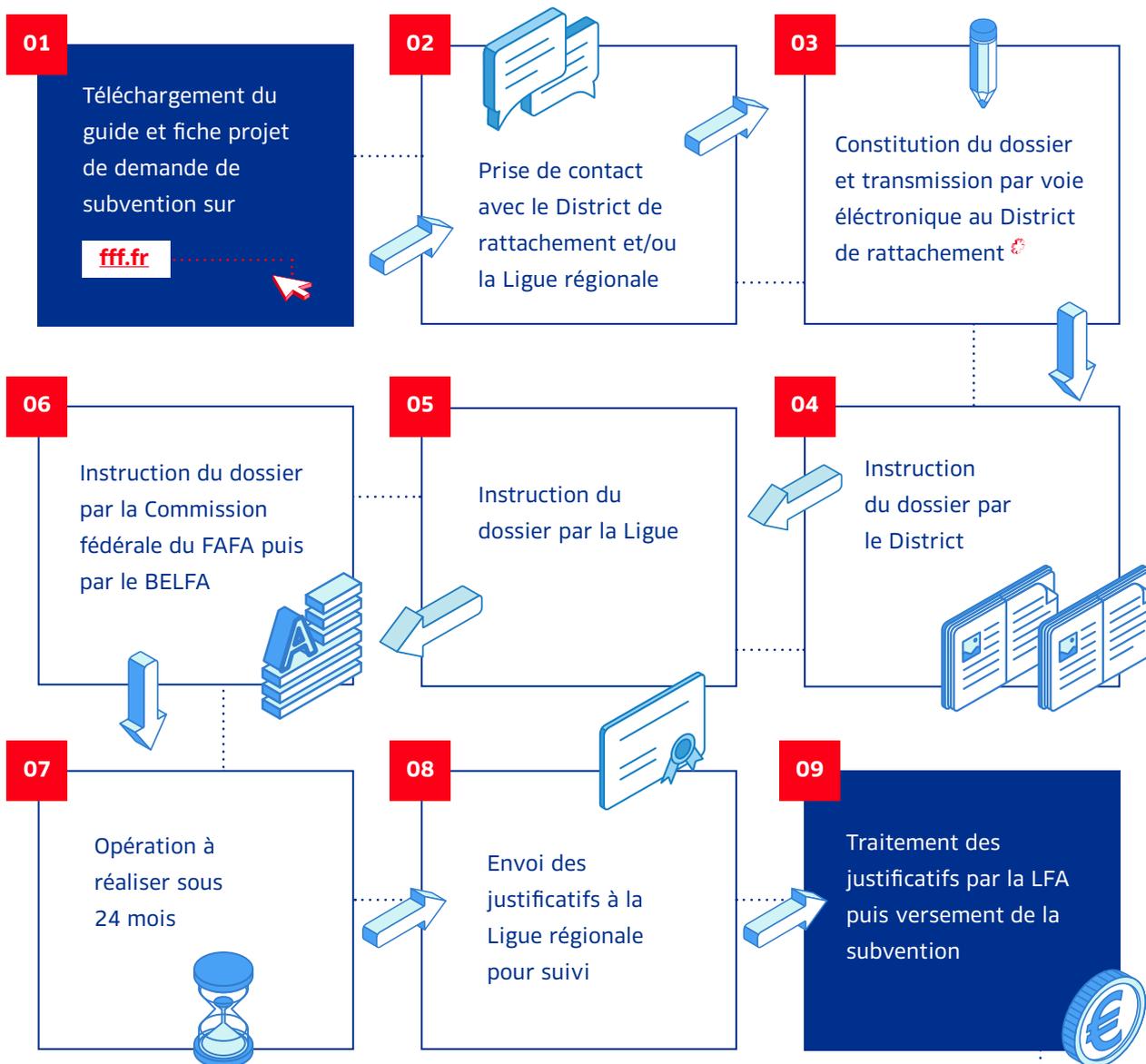
À NOTER

(1) Si le porteur du projet (*maître d'ouvrage*) est un club alors la Fiche Projet n'est pas à fournir. Celle-ci est entièrement dématérialisée sur l'application FootClubs, point d'entrée pour la saisie du dossier.

- ▶ Les documents produits doivent permettre aux différentes instances de porter une appréciation strictement technique aussi rigoureuse que possible du projet et d'appréhender rationnellement la cohérence du coût estimé au regard de la nature de la réalisation envisagée ;
- ▶ Toutes les participations financières doivent être quantifiées et justifiées par des documents officiels ;
- ▶ Les engagements des personnes publiques ou privées doivent être fermes et non conditionnés par l'attribution de la subvention ou liés par des facteurs aléatoires extérieurs ou fondés sur des résultats sportifs à venir.

B CHEMIN DE VIE DU DOSSIER FAFA ÉQUIPEMENT FUTNET

Les différentes étapes d'une demandes de subvention **FAFA Équipement - Création d'un/de terrain(s) de Futnet**



Pour trouver votre District / Ligue de rattachement, cliquez sur le lien suivant :
Fédération Française de Football

- **Si le porteur de projet est une collectivité**, cette dernière doit transmettre l'ensemble des pièces du dossier par mail au District.
- **Si le porteur de projet est un club**, ce dernier doit saisir le dossier via l'outil en ligne FAFA en y accédant via FootClubs. L'ensemble des informations et les pièces du dossier devront y être saisies.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE LA SUBVENTION

Le règlement s'effectue par virement bancaire en totalité au vu de la transmission par le porteur du projet, à la Ligue régionale, des éléments ci-dessous :

DU RESSORT DU PORTEUR DE PROJET

- ▶ L'état récapitulatif, détaillé et certifié conforme par le maître d'ouvrage, des factures acquittées correspondant à la réalisation des travaux ;
- ▶ L'attestation d'achèvement des travaux (ou PV de réception) signée du maître d'ouvrage ;
- ▶ Le Relevé d'Identité Bancaire du porteur de projet où figurent l'IBAN, le code BIC et la domiciliation
- ▶ Des photos de l'équipement réalisé ;
- ▶ En cas d'implantation au sein d'un établissement scolaire (collège, lycée), la convention d'utilisation précisant les créneaux alloués au club FFF support affilié au projet et les conditions d'accès au terrain.

À SOLLICITER AUPRÈS DE L'ENTREPRISE SPÉCIALISÉE

- ▶ **SI CHOIX D'INCRUSTATION SUR GAZON SYNTHÉTIQUE EXISTANT** : la fiche technique des composants du gazon synthétique en place.
- ▶ **SI CHOIX D'UN REVÊTEMENT EN GAZON SYNTHÉTIQUE** : la fiche technique des composants du gazon synthétique attestant du respect de la norme NF EN 15330-1 - Terrains polyvalents pour football et hockey en gazon synthétique à velours court.
- ▶ **SI CHOIX D'UN REVÊTEMENT EN DALLES THERMOPLASTIQUES « FLOTTANTES »** : La fiche technique du revêtement attestant du respect de la norme NF EN 14877 - Revêtements synthétiques pour terrains de sport en plein air.

À SOLLICITER AUPRÈS DE LA LIGUE

- ▶ Le rapport de la Commission Régionale (ou Départementale) des Terrains et de Installations Sportives vérifiant la conformité des travaux par rapport au cahier des charges technique relatif à la création d'un Terrain de « Futnet » ;
- ▶ La convention signée entre l'instance fédérale (Ligue ou District) et le porteur du projet pour la mise à disposition des installations.

Dans l'hypothèse d'un dépassement de dépenses, l'aide ne pourra en aucun cas être revalorisée. En revanche, si les engagements de dépenses sont inférieurs aux prévisions, la LFA se réserve le droit de minorer proportionnellement cette aide afin de respecter, notamment, le plafond de subventionnement.

La subvention ne demeure acquise que si les travaux sont réalisés et le dossier soldé dans un délai de 24 mois à compter de la date d'attribution par le Bureau Exécutif de la LFA.

▶ FICHE PROJET

FINANCEMENT DE TERRAINS DE *FUTNET* EXTÉRIEURS

SAISON 2024 - 2025

Les données personnelles recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Fédération Française de Football aux fins de permettre l'instruction de votre dossier dans le cadre d'une demande de subvention pour le financement d'installation(s) sportive(s) via le Fonds d'Aide au Football Amateur. Elles sont destinées à la FFF et à la Ligue et au District concernés. À compter de l'envoi du formulaire, elles sont conservées pendant une durée de 10 années puis supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer vos droits en s'adressant à la FFF [via le formulaire disponible ici](#) ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégué à la protection des données (DPO), 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cédex 15. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre [« Politique de Protection des Données Personnelles »](#).



FATA ▶
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



FICHE PROJET

COORDONNÉES DU PORTEUR DU PROJET

Porteur du projet (maître d'ouvrage) :

Adresse :

CP : Ville :

Numéro National d'Identification (NNI) du terrain :

(Si vous ne disposez pas de cette information, merci de vous adresser à votre District/Ligue afin de renseigner ce champ)

Nom et prénom du responsable du suivi du projet :

Qualité du responsable du suivi du projet :

Tél. : E-mail :

Nom de l'installation :

Adresse :

CP : Ville :

Nom du club support : N° d'affiliation FFF :

Nom, prénom du contact du club :

N° de licence :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : E-mail :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,

agissant en qualité de

au sein du club/de la collectivité de, porteur du projet,

déclare m'engager à respecter les conditions de ce dispositif de financement et certifie, sur

l'honneur, les informations communiquées dans ce dossier.

Signature
du porteur
du projet

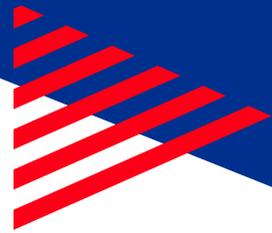
Cachet
du porteur
du projet

Signature de
la/du Président(e)
du club support

Cachet
du club support

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche projet peut être renseignée manuscritement.

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés. Les signatures doivent être manuscrites et les cachets authentiques



Date prévisionnelle de début des travaux

Durée estimative de réalisation du projet (en mois)

FICHE PROJET

PRÉSENTATION DU PROJET

PARTIES 1 À 5 À COMPLÉTER PAR LE CLUB SUPPORT

1 DESCRIPTIF SOMMAIRE DU PROJET

.....
.....
.....
.....

2 OBJECTIFS POURSUIVIS

.....
.....
.....
.....

3 Catégories ciblées (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

- Foot Animation
 - De U15 à U18 (Filles/Garçons)
 - Seniors (Femmes/Hommes)
 - Vétérans (Femmes/Hommes)
 - Autre(s) – Précisez :
-

4 Autres publics utilisateurs (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

- Autres associations
- Autres publics (pompiers, gendarmes, policiers)
- Collectivité(s) (réalisation d'activités périscolaires ou organisation d'évènements)
- Entreprises
- Établissements médico-sociaux (ESAT, EHPAD, IME, ITEP)
- Groupes scolaires
- Partenaires / Sponsors
- Public libre

5 Mode de gestion de l'installation

- Exclusivement par le club
 - Exclusivement par la commune (régie)
 - Partagée (club et commune)
 - Via une société (exemples : Société d'Économie Mixte / Société Publique Locale...)
 - Sans mode de gestion (exemple : ouvert à tous publics, sans restriction)
 - Autre(s) – Précisez :
-

Tous les champs ci-dessus doivent être obligatoirement dûment renseignés.



FICHE PROJET

PLAN DE FINANCEMENT PROJETÉ

Coût total de l'opération€
TTC pour un club / HT pour une collectivité

Subventions

▶ Conseil Régional € %
 ▶ Conseil Départemental € %
 ▶ Subventions d'État € %
 ▶ A.N.S. € %
 ▶ Autres € %

Autres financements

▶ Auto-financement DIRECT € %
 INDIRECT € %
 ▶ Emprunts € %
 € %

Aide demandée à la FFF € %

TOTAL € %

RAPPEL

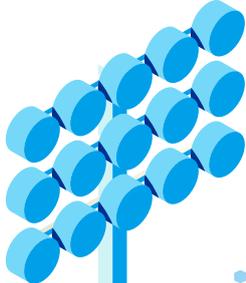
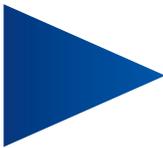
Les travaux exécutés en régie par les agents de la collectivité ne peuvent être valorisés. Seul, l'achat de matériaux est alors comptabilisé. De même, la maîtrise d'œuvre (*Bureau d'études, Architecte, Bureau de contrôle...*), les travaux relatifs à une mise en conformité par rapport à la législation française (*accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite, ERP...*) et les frais annexes (*meublier, électroménager...*) ne peuvent être inclus dans le plan de financement.



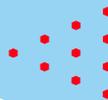
ANNEXES

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE RELATIF
À LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE *FutNet*

ÉDITION 2024 - 2025



FATA >
FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR



L'objectif est de réaliser un terrain aux dimensions « compétitions » d'une longueur de 18 m et d'une largeur de 9 m afin de pouvoir jouer en simple, double ou triple.

FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » **FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE**

SITUATION



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » **FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE**

L'équipement projeté doit être situé au sein d'un complexe sportif utilisé par le club support, dont au moins une installation est classée au Niveau T6 min. ou adossé à un gymnase classé Futsal 4 min. équipé de deux vestiaires de minimum chacun 14 m², douches et sanitaires avec un accès direct piétons. Le terrain pourra être situé au sein d'un établissement scolaire (collège, lycée). Le Club de football support affilié au projet devra alors bénéficier d'un accès au terrain, encadré par la mise en place d'une convention d'utilisation et d'un planning d'utilisation. Dans le cas où l'établissement est propriétaire d'un gymnase (et que ce dernier est accessible par l'extérieur), il devra s'engager à garantir un accès au Club par la mise en place de créneaux alloués (qui seront précisés dans la convention).

INFRASTRUCTURE



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »

- ▶ Le support peut être existant en enrobé ou en **béton** parfaitement uniforme avec une légère pente transversale ou en toit pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.
- ▶ Si la forme existante est dégradée, sa résistance devra être vérifiée avant la pose et ses défauts de planéité rectifiés pour permettre un écoulement des eaux entre le revêtement posé et le support.
- ▶ Dans le cas d'un support en **béton poreux**, il faudra s'assurer de sa perméabilité et la pente dans ce cas est inutile.

FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- ▶ Le support peut être en sol naturel, en enrobé ou en **béton** (possible réaménagement d'un terrain existant), parfaitement uniforme avec une légère pente transversale ou en toit pour permettre l'écoulement des eaux de pluie.
- ▶ Dans le cas d'un support en béton poreux, il faudra s'assurer de sa perméabilité et la pente dans ce cas est inutile.
- ▶ Dans le cas d'un support en enrobé, la pente transversale n'excèdera pas 1 %.
- ▶ Dans le cas d'un support en sol naturel, **sa constitution doit être conforme aux exigences de la norme NF P90-112.**

TYPE DE REVÊTEMENT



Ces revêtements ne sont pas assujettis à une obligation d'essais in situ de conformité des valeurs normatives, mais ces essais demeurent fortement recommandés.

Les dispositions ci-dessous n'imposent en aucun cas le choix d'un matériel spécifique ou d'un matériau déterminé. Ainsi, aucun fabricant ou constructeur, aucune marque ni procédé de construction ne sont homologués ou agréés par la FFF.

FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »

Conformité du revêtement à la norme NF EN 14877 - Revêtements synthétiques pour terrains de sport en plein air - Spécification Tableau 3 revêtement installations multisports

Les propositions de revêtement font l'objet d'une fiche technique permettant d'identifier ses composants et d'attester de sa conformité à la norme. Dans le cadre de ce cahier des charges :

- ▶ L'exigence normative pour la glissance humide ne sera pas retenue mais ce revêtement ne pourra pas être joué par temps humide.
- ▶ L'exigence minimum retenue pour l'absorption des chocs sera le minimum normatif tennis à savoir ≥ 11 %.
- ▶ Les caractéristiques de traction ne seront pas retenues.

Paraphe

CAHIER DES CHARGES

RELATIF À LA CRÉATION D'UN TERRAIN FUTNET



FUTNET



- ▶ Toutes les autres exigences normatives des revêtements synthétiques destinés aux installations multisports demeurent valides.
- ▶ Il sera constitué de dalles thermoplastiques accrochées les unes aux autres par un système de clips assurant un verrouillage inter-dalles à la tenue parfaite sous le jeu.
- ▶ Les dalles sont ajourées et donc totalement perméables. Leur surface présente une structure en relief permettant d'assurer une bonne tenue du pied et une glissance admissible pour la pratique du Futnet.
- ▶ Le matériau utilisé doit être totalement résistant aux UV (composition spéciale dans les territoires d'Outre-mer).

- ▶ Le revêtement doit comporter deux couleurs distinguant l'aire de jeu des zones de dégagement (voir paragraphe « Identité visuelle du terrain »)

FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Conformité du revêtement aux normes en vigueur : NF P90-112 et NF EN 15330-1 / Terrains polyvalents pour football et hockey en gazon synthétique à velours court (paragraphe 5.3.5.2)

- ▶ Les propositions de revêtement font l'objet d'une fiche technique permettant d'identifier ses composants et d'attester de sa conformité à la norme.
- ▶ Il est réalisé en gazon synthétique sans charge avec couche de souplesse.
- ▶ La hauteur de fibres sera entre 15 et 30 mm.
- ▶ La couche de souplesse est préférablement coulée sur place mais elle peut également être préfabriquée.

- ▶ Dans le cas d'une installation sur support existant, les défauts de planéité seront rectifiés pour garantir une qualité de pose optimale.

FUTNET EXTÉRIEUR PAR INCRUSTATION SUR GAZON SYNTHÉTIQUE EXISTANT

Conformité du revêtement aux normes en vigueur : NF P90-112 et NF EN 15330-1

- ▶ Le revêtement existant fait l'objet d'une fiche technique permettant d'identifier ses composants et d'attester de sa conformité à la norme.
- ▶ Le tracé sera réalisé par incrustation en lignes de 5 cm de largeur, de couleur blanche, de façon à les distinguer du reste de la surface de jeu

DIMENSIONS



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- ▶ Quelle que soit la nature du revêtement, les dimensions du terrain seront celles du format compétition permettant de jouer en triple soit 18 m x 9 m.
- ▶ Zone de dégagement : minimum 3,50 m autour de l'aire de jeu.

TRACÉS



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

- ▶ L'aire de jeu doit être tracée de façon apparente en lignes de 5 cm de largeur, de couleur blanche, de façon à les distinguer du reste de la surface de jeu. Toutes les lignes font partie de la surface qu'elles délimitent.
- ▶ Le tracé de la zone technique en lignes discontinues de 5 cm de largeur et de couleur blanche est obligatoire.
- ▶ La présence d'autres tracés est déconseillée.

 Paraphe



PROTECTION DU TERRAIN



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Recommandée mais non obligatoire

Elle a pour objectif de maintenir le ballon dans l'aire de jeu, de permettre de maîtriser l'accès, de limiter les dégradations (envahissement engins motorisés...) et d'éviter les déjections animales.

- ▶ Un grillage simple torsion ou en panneaux rigides peut être installé en limite de la zone de dégagement sur le pourtour du terrain. Le grillage doit avoir une hauteur minimale de 3 m. hors sol. La porte d'accès doit respecter une hauteur de 2 m et un passage de 1,10 m au minimum.
- ▶ Une attention particulière doit être portée à la nature des abords immédiats dont la qualité et la stabilité pourront faciliter la maintenance de l'aire de jeu et de ses dégagements, et limiter l'apport de matériaux extérieurs sur l'aire de jeu.

COUVERTURE



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

L'installation peut être couverte (toute nature de couverture), dans ce cas une hauteur libre au droit de l'aire de jeu sera de 7 m minimum.

FILET



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Le filet de Futnet a une hauteur de 1,10 m et doit être identique à un filet de volley-ball (maille carrée noire de 10 x 10 cm, diamètre du fil : 3 mm). Il est soutenu par 2 poteaux amovibles ou par des poteaux installés dans des fourreaux (prévoir une protection en mousse sur les pieds métalliques). Les poteaux sont implantés à 1 m de chaque ligne de côté : leur constitution et leur mode de fixation doivent garantir leur résistance à la tension exercée par le câble du filet, sans déformation. Les poteaux et le filet, notamment sa tension, doivent respecter la norme NF EN 1271.

ENTRETIEN



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES »

Point d'attention

Conserver la surface propre et la nettoyer régulièrement de tout déchet à l'interface entre revêtement et support.

FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

Point d'attention

Conserver la surface propre et réaliser des brossages réguliers pour que le gazon conserve ses qualités originelles.

GARANTIE CONTRACTUELLE



FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE

La garantie contractuelle apportée par le constructeur doit définir sa durée, son étendue et ses conditions de mise en œuvre.

 **Paraphe**

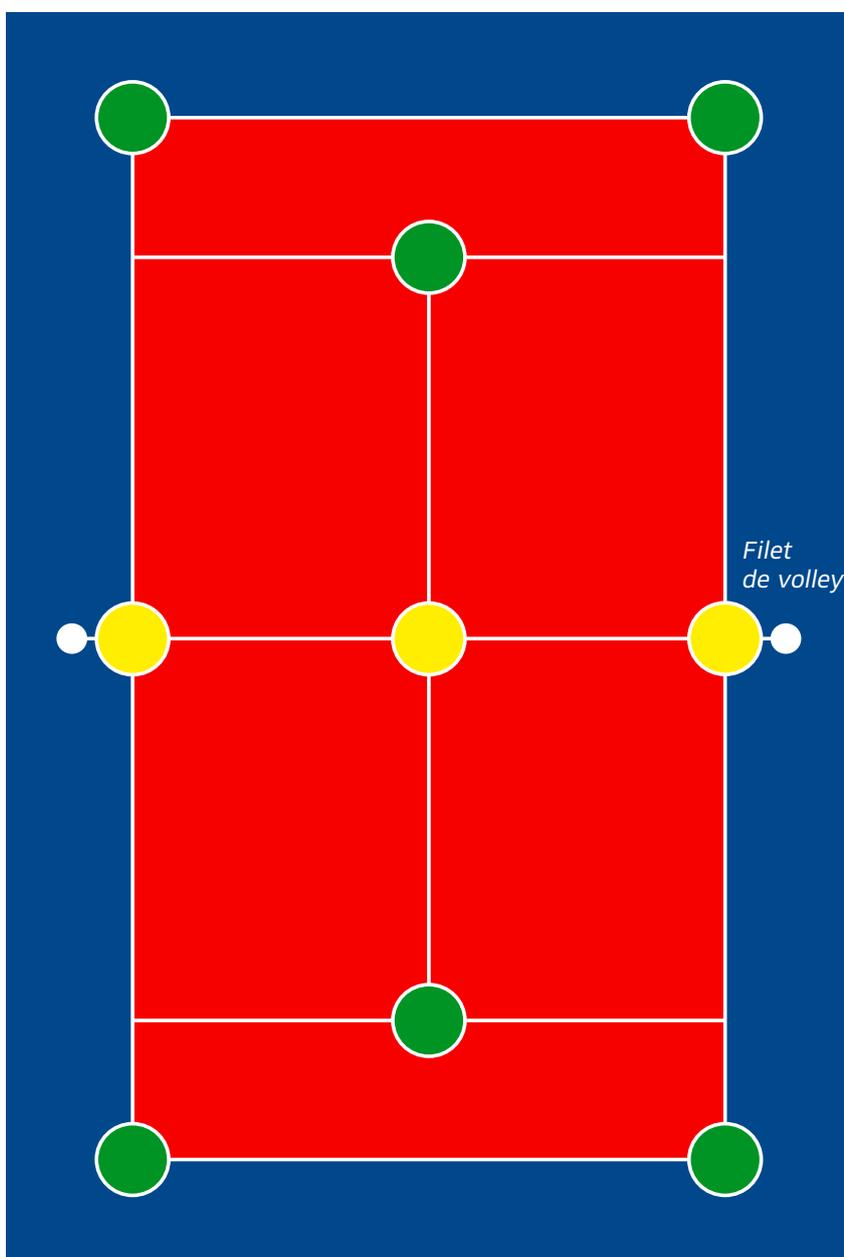


ÉCLAIRAGE

FUTNET EXTÉRIEUR DALLES « FLOTTANTES » **FUTNET EXTÉRIEUR GAZON SYNTHÉTIQUE**

Recommandé mais non obligatoire.

Pour permettre une utilisation maximale de l'équipement en soirée ou en période hivernale, le terrain peut être équipé d'une installation d'éclairage de l'aire de jeu. Cet éclairage est connecté ou indépendant de l'éclairage public (*éclairage horizontal moyen (EhMoy) supérieur ou égal à 160 Lux avec un coefficient d'uniformité U2h (EhMin/EhMoy) supérieur ou égal à 0.50, cf. maillage ci-dessous, 9 points de mesure dont 3 au niveau haut du filet*). Le réseau électrique créé doit respecter les règles de conception, réalisation et d'entretien des installations électriques basse tension, définies par la norme NF C 15-100.



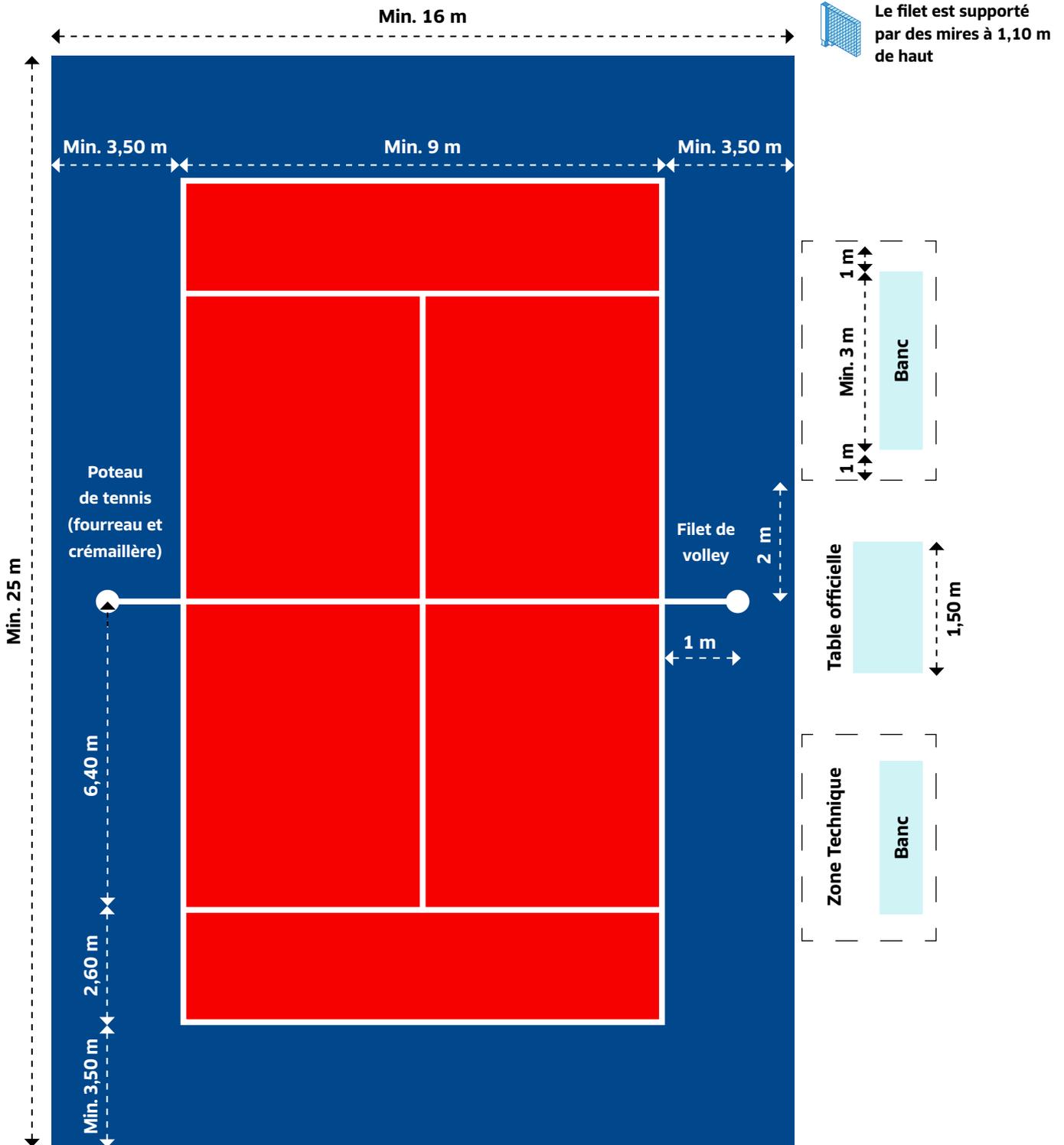
-  Point à mesurer horizontalement au niveau du sol
-  Point à mesurer horizontalement au niveau du filet

 Paraphe



PLAN DE L'AIRE DE JEU
(DOIT SE CONFORMER AU PLAN CI-DESSOUS)

Terrain de compétition (Simple double et triple)



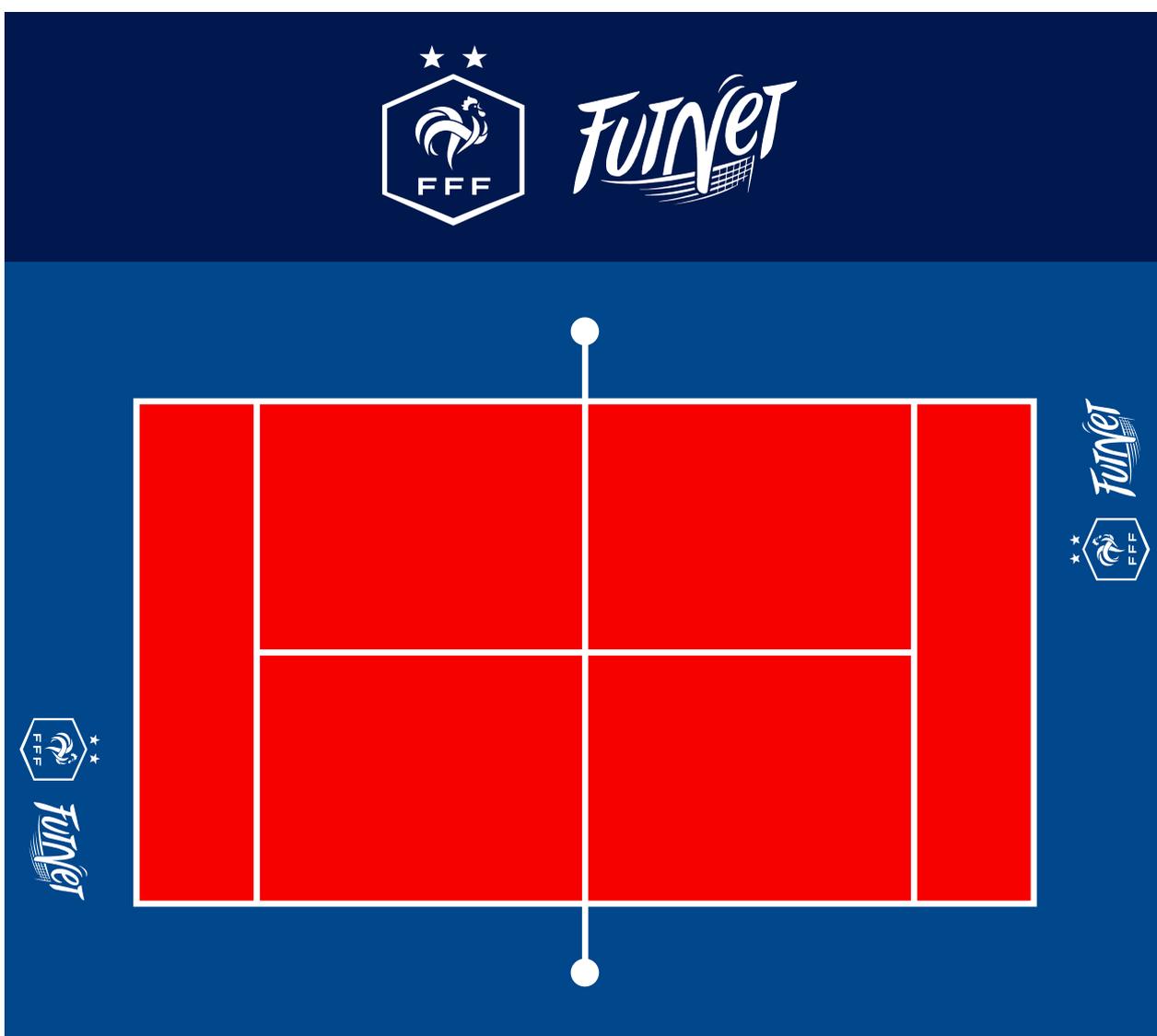


IDENTITÉ VISUELLE DU TERRAIN ET PROMOTION DE LA PARTICIPATION DE LA FFF



Le revêtement devra obligatoirement respecter l'identité visuelle suivante sur les terrains de Futnet extérieurs :

- ▶ À l'exception des terrains Futnet extérieurs réalisés par incrustation sur gazon synthétique existant, le revêtement (gazon synthétique ou dalles) devra impérativement être de couleur rouge dans l'aire de jeu et de couleur bleu dans la zone de dégagement.
- ▶ Les logos FFF & Futnet devront apparaître en blanc dans la zone de dégagement et respecter chacun une dimension minimale de 50 x 50 cm.
- ▶ Afin de communiquer sur la participation de la FFF relative au financement du terrain, le maître d'ouvrage est tenu de faire apparaître le logo de la FFF et l'identité visuelle Futnet en suivant le modèle ci-dessous :



Les logos sont situés à 1 m minimum des lignes de jeu et pourront être réalisés sur le terrain à l'aide d'un pochoir et d'une peinture aérosol.



Paraphe

EXEMPLES D'AIRES DE JEU CONFORMES

Illustrations non contractuelles



DALLES FLOTTANTES EN THERMOPLASTIQUE
Saint-Raphaël (Var)



POSE PAR INCRUSTATION SUR UN TERRAIN
EN GAZON SYNTHÉTIQUE EXISTANT
Clairefontaine (Yvelines)



POSE D'UN GAZON SYNTHÉTIQUE
SUR COUCHE DE SOUPLESSE
Gigean (Hérault)

***Cachet du porteur du projet et
signature du représentant légal***



Date :

Attention : selon la version de votre logiciel Adobe Reader/Acrobat Reader, la fonctionnalité d'insertion d'un fichier peut se limiter au seul format PDF. En alternative, cette fiche peut être renseignée manuscritement.



CHARTRE SUR LES INSTALLATIONS DE



La FFF a signé une charte avec des sociétés intervenant dans la création d'un/de terrain(s) de Futnet.



Cette charte engage ces sociétés à respecter le présent cahier des charges technique et garantit un équipement de qualité mais n'implique aucun agrément ou homologation de la part de la FFF.



ENTREPRISES ENGAGÉES SUR LE CAHIER DES CHARGES FUTNET

NOM DE L'ENTREPRISE	PARTIE DES TRAVAUX	CONTACT EMAIL	CONTACT TELEPHONIQUE
AGORESPEACE		alecocq@agorespace.com	03 44 36 46 11
ARTDAN		etudes@artdan.fr	06 16 67 74 11
CASAL SPORT		benoit.wanner@casalsport.com	06 85 79 08 66
NGE SOLS SPORTIFS (GROUPE NGE)		jpguillouche@agilis.net	06 24 98 47 10
D.R.T.P		richard.potier@drtp.fr	03 86 35 94 41
DHR NGE PAYSAGES		rbernard@nge-paysages.fr	03 87 60 12 00
EPS CONCEPT		jacques.bonnant@eps-concept.com	02 99 96 42 61
EPSL		jeremy.arseinne@eps.eu	03 88 78 87 01
EUROFIELD		rault.thomas@eurofield.fr	07 62 72 59 59
IDVERDE		amelie.noe@idverde.com	07 88 52 40 61
INOV4SPORTS		nuno@inov4sports.com	+351 300 51 52
LA FABRIQUE DU SPORT		berenger.martinez@lafabriquedusport.com	06 11 14 91 65
MODULE CARRE		nbrutin@module-2.com	06 11 01 61 45
NOUANSPOUR		brony@nouansport.com	06 12 17 21 55
PIGEON TP LOIRE ANJOU		patrick.leroy@groupe-pigeon.com	02 43 06 40 76
POLYTAN FRANCE		Jean-Pierre.Bailly@polytan.fr	06 35 290 498
SAS CAMMA SPORT		pmaudet@cammasport.com	06 07 97 22 78
SCLA COTE OUEST		scla-coteouest@orange.fr	02 99 96 70 79
SMC2		hugo.magnin@smc2-construction.com	07 77 00 39 11
SPORTINGSOLS		lpaul@sportingsols.fr	06 11 08 90 53
TECHNIFENCE SAS		caubry@technifence.com	06 32 68 65 03
TRANSALP		a.bouhsane@transalp.fr	06 72 06 14 88
SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN		matthieu.legoff@sport-developpement-urbain.com	06 02 59 41 44
TARKETT		alexis.Teytaut@tarkett.com	06 33 77 66 82

Le prestataire s'engage dans la charte pour cette partie des travaux :

- Gazon synthétique
- Pose des dalles en polypropylène
- Terrassement
- Clôture (palissades, filets pare-balls, porte d'accès)
- Éclairage



▶ **CONTACTS**

Pour toute demande d'informations, veuillez contacter votre District d'appartenance (et votre Commission Départementale/Régionale des Terrains et Installations Sportives) pour vous accompagner à formaliser et déposer un **dossier FFAFA Équipement - Création d'un terrain de *FUTNET***.

Pour toute autre demande concernant la partie administrative de votre dossier, vous pouvez contacter :

Michaël LANGOT

Chef de projet Déploiement des pratiques
à la Ligue du Football Amateur

01 44 31 74 94 - mlangot@fff.fr

.....

Pour toute autre demande concernant la partie technique d'un terrain de *FUTNET* (règlements, type d'éclairage...), vous pouvez contacter :

Le Service des Terrains
et Installations Sportives de la FFF

01 44 31 76 46 - terrain@fff.fr





FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15
Tél. : +33 (0)1 44 31 73 00 - Fax : +33 (0)1 44 31 73 73

